

Un Cannois dépose plainte contre DSK et le FMI pour complicité avec Sassou Nguesso



Spolié de ses entreprises par l'État du Congo, Serge Berrebi dénonce l'effacement par la France des 2,6 milliards d'euros de la dette congolaise sur la base de documents falsifiés et parle de "rétro-charité"

Don Quichotte est peut-être cannois. Ruiné par l'État voyou du Congo, Serge Berrebi, 62 ans, a renoncé à récupérer un jour les 18 millions d'euros (*lire plus loin*) que le président Sassou-Nguesso lui doit. Mais pas à ce que justice soit faite au peuple congolais et aux contribuables français ! En fin de semaine dernière, ce chef d'entreprise cannois a déposé plainte pour « faux et usage de faux » auprès du parquet de Paris, contre Dominique Strauss-Kahn et le FMI. Rien de moins !

Motif : ce serait sur la base de « *rappports falsifiés et en connaissance de cause* » que le FMI a, en septembre 2010, engagé la France à effacer les 2,6 milliards d'euros de la dette du Congo : « *Moi, dans l'histoire, je suis deux fois le dindon de la farce. Je ne récupère pas l'argent que le Congo a été condamné à me rendre et je paye – et mes enfants paieront longtemps -, en tant que contribuables, une partie de ce cadeau fait à un État voyou, poursuivi depuis 2007 dans le cadre de l'enquête internationale sur les biens mal acquis.* »

« La vertu falsifiée »

Cette plainte, Serge Berrebi a décidé de ne plus la retenir en apprenant que les dignitaires de l'État du Congo continueraient d'exfiltrer des dizaines de millions d'euros hors de leur pays En toute impunité (*lire plus loin*).

« *Je viens dénoncer ce que tout le monde sait au FMI, à la Banque mondiale, en France, à droite comme à gauche : le Congo avait largement les moyens de s'acquitter de sa dette. Et le pire, c'est que ce cadeau somptuaire ne sert même pas à sortir le peuple congolais de l'épouvantable misère dans laquelle ses dirigeants le maintiennent !* » L'incrimination serait justifiée par la falsification présumée de rapports du FMI, établis, selon Serge Berrebi, dans le seul but de présenter le Congo comme « *un État vertueux* ». Telle est, en effet, la condition *sine qua non* à l'effacement de la dette d'un État pauvre.

Avant qu'on ne lui fasse cadeau d'une ardoise de 2,6 milliards d'euros, le Congo devait rembourser ses « *débiteurs contentieux* ». Le FMI, en 2007, l'avait ordonné. Et en avait dressé la liste : un fonds de pensions américain et Serge Berrebi. « *Sauf qu'en septembre 2010 ma créance est subitement déclassée, sur la base de faux rapports. Couverte par une étrange clause de confidentialité, celle du fonds de pensions est, en revanche, acquittée pour la bagatelle de 939 millions de dollars... alors qu'un rapport d'audit de KPMG l'évaluait à seulement 350 millions. On se dit sans doute qu'un petit chef d'entreprise cannois ne viendra pas mettre son grain de sable dans cette magouille. On se trompe.* »

L'or noir tombé du ciel et « rétro-charité » ?

Jusqu'à quel point ? Serge Berrebi, en tout cas, ne veut rien lâcher. Il accumule ce qu'il estime être des preuves irréfutables d'une complicité entre le FMI et l'État congolais. « *Depuis longtemps, des proches de M. Strauss-Kahn œuvraient auprès de M. Sassou-Nguesso pour maquiller ce pays riche de pétrole et de diamants en un pays pauvre, pour qu'il obtienne un effacement quasi total de ses dettes.* »

Dans quel but ? Au profit de qui ? Serge Berrebi laisse le soin à la justice de l'établir, même si, sur son blog, il évoque « *une rétro-charité* ». Il ne manque cependant pas de rappeler qu'en septembre 2010 Total, ainsi que l'ENI (la compagnie pétrolière italienne), n'ont attendu qu'une quinzaine de jours après la décision du FMI... pour révéler que 300 millions de barils de pétrole allaient pouvoir être extraits du gisement de Mohon Bilondo. « *Qui peut croire qu'une telle manne a été découverte en deux semaines. Qui peut croire que le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris ignoraient qu'au prix actuel du brut, cet or noir rapporterait, sur dix ans, 15 à 20 milliards de dollars à la République du Congo.* » De quoi, il est vrai, payer dix fois une dette qui pèse désormais sur le dos des contribuables français... alors que, sur fond de plan d'austérité, la France cherche aujourd'hui des milliards partout !

Une goutte d'eau de 18 millions d'euros

C'est en 1993 que la justice française a condamné l'État congolais à indemniser Serge Berrebi pour l'avoir spolié de ses biens, notamment de la société qu'il avait créée à Pointe-Noire, en 1987.

Socalivou, le complexe avicole qu'il avait racheté à Jean-Baptiste Doumeng, le « milliardaire rouge », y était devenu une entreprise florissante. Tellement qu'elle suscita l'envie des dignitaires du régime de Sassou-Nguesso.

« Fin 1989, on me fait savoir qu'il serait "opportun" que je quitte le pays. Au plus vite. » Le message est suffisamment clair pour que Serge Berrebi rentre en France, chez lui, au Cap d'Antibes.

Vingt-deux ans plus tard, le chef d'entreprise cannois a englouti toute sa fortune pour payer une procédure judiciaire qu'il ne parvient toujours pas à faire exécuter.

Par deux fois, pourtant, en première instance dès 1993, puis en appel, Serge Berrebi a obtenu un jugement le réintégrant dans ses droits, évalués à 18 millions d'euros.

Jean-François Roubaud (jfroubaud@nicematin.fr)

- **Share this**